



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 019-2021
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.44

Déposée le : 08.03.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Walpoth (Bern, PS) (porte-parole)
Riesen (La Neuveville, PSA)
Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 11.03.2021

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : -

Pandémie de COVID-19 et informations dispensées à la population étrangère

La population étrangère vivant en Suisse avec un faible statut socio-économique (niveaux de formation et de revenus bas, peu de maîtrise d'une langue de la Confédération, pas d'accès aux médias numériques, en partie analphabète) doit être informée de manière adéquate sur les risques du COVID-19 et les mesures de protection.

Selon différents avis, les informations de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) sur la pandémie de COVID-19 sont certes disponibles en plusieurs langues, mais elles ne sont pas parvenues suffisamment à la population étrangère du canton de Berne, ne lui permettant pas d'être sensibilisée et d'adopter les comportements requis.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19, quelles mesures le canton a-t-il pris jusqu'à présent pour informer la population étrangère vivant en Suisse avec un faible statut socio-économique (niveaux de formation et de revenus bas, peu de maîtrise d'une langue de la Confédération, pas d'accès aux médias numériques, en partie analphabète) sur les risques encourus et les mesures de protection ?
2. Quelles mesures de communication supplémentaires le canton prévoit-il pour atteindre aussi la population étrangère analphabète ?

Motivation de l'urgence : pandémie en cours

Destinataires

- Grand Conseil